

## LES CHANGEMENTS SUITE A LA LOI ELAN

### DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant connaître la nouvelle loi relative au logement, la loi Elan, et son impact sur les professions immobilières
- Pas de prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

- Connaître la nouvelle loi relative au logement, la loi n°2018-1021 dite Elan , et son impact sur les professions immobilières

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Monsieur Olivier BEDDELEEM – Fils et frère d'agent immobilier, Olivier BEDDELEEM est juriste spécialisé en immobilier, formateur depuis 15 ans dans le domaine de l'immobilier et auteur régulier dans l'Activité immobilière.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h**

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

#### **La formation abordera les impacts de la loi en suivant l'organisation du texte de loi :**

#### **Titre Ier : CONSTRUIRE PLUS, MIEUX ET MOINS CHER**

- Chapitre Ier : Dynamiser les opérations d'aménagement pour produire plus de foncier constructible
- Chapitre II : Favoriser la libération du foncier
- Chapitre III : Favoriser la transformation de bureaux en logements
- Chapitre IV : Simplifier et améliorer les procédures d'urbanisme
- Chapitre V : Simplifier l'acte de construire
- Chapitre VI : Améliorer le traitement du contentieux de l'urbanisme

#### **Titre II : ÉVOLUTIONS DU SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL**

- Chapitre Ier : Restructuration du secteur
- Chapitre II : Adaptation des conditions d'activité des organismes de logement social
- Chapitre III : Dispositions diverses

### **Titre III : RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN ET FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE**

Chapitre Ier : Favoriser la mobilité dans le parc social et le parc privé

Chapitre II : Favoriser la mixité sociale

Chapitre III : Améliorer les relations entre locataires et bailleurs et favoriser la production de logements intermédiaires

### **Titre IV : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

Chapitre Ier : Revitalisation des centres-villes

Chapitre II : Rénovation énergétique

Chapitre III : Lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil

Chapitre IV : Lutte contre l'occupation illicite de domiciles et de locaux à usage d'habitation

Chapitre V : Améliorer le droit des copropriétés

Chapitre VI : Numérisation du secteur du logement

Chapitre VII : Simplifier le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haute capacité

Chapitre VIII : Diffusion par voie hertzienne de données horaires du temps légal français

Chapitre IX : Dispositions spécifiques à la Corse

### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### **COÛT DE FORMATION :**

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription),
  - 15% si 3 inscriptions et plus (hors modules de 2 jours)
- Pour 5 inscriptions, la 6ème inscription d'une journée est offerte